



**ACADÉMIE  
DE MONTPELLIER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE OCCITANIE  
RECTRICE DE L'ACADEMIE DE MONTPELLIER  
CHANCELIERE DES UNIVERSITES**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

**VU** le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du Ministère de l'Education Nationale ;

**ARRETE**

**Article 1** Au titre de l'année 2021, sont inscrit(e)s au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal 2<sup>ème</sup> classe, les adjoints techniques de recherche et de formation dont les noms suivent :

**14 autorisations au 01/09/2021**

Mme BAHZINA Natalia	Université de Montpellier
Mme BESSON Bénédicte	Université de Perpignan
Mme BRASSIER Maria	Université de Perpignan
M. CAUDERLIER Cédrick	Université de Perpignan
Mme DAYON Emmanuelle	Université de Perpignan
Mme DE BONNEFOY Emilie	Université de Montpellier
Mme DORAI Vanessa	Université de Montpellier
M EXPOSITO Philippe	Université de Montpellier
Mme LAHMAR Khelifa	Université de Nîmes
Mme NALIN Emmanuelle	Université de Montpellier
Mme RIQUEL BRENOT Colette	Université de Montpellier
Mme SAYE Anne Cécile	Université de Montpellier
M. TAILLARDET Didier	Rectorat de Montpellier
Mme THOMAS Sophie	Université de Montpellier

**Article 2** La Secrétaire Générale de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 9 juillet 2021

Pour la rectrice et par délégation  
la secrétaire générale adjointe  
Directrice des ressources humaines

Alma LOPES